

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi le 14 mai 2008, à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Rita O'Donoghue et Mona Wood ainsi que Messieurs les conseillers Timothy Watchorn, Owen LeGallee et Claude P. Lemire, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire suppléant Gilles Coutu.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

Monsieur le Maire Michel Plante se joint à l'assemblée vers 20h07.

À 19h30, Monsieur le maire suppléant Gilles Coutu constate le quorum et après un moment de silence, le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

113.05.08 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue
Et unanimement résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---|---|--|
| 1 | | Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du
567, chemin du Village |
| 2 | | Adoption de l'ordre de jour |
| 3 | | ADMINISTRATION |
| 3 | 1 | Approbation des procès-verbaux |
| 3 | 2 | Finances |
| 3 | 2 | 1 Bordereau de dépenses |
| 3 | 2 | 2 État des revenus et dépenses au 30 avril 2008 |
| 3 | 2 | 3 Dépôt des états financiers 2007 |
| 3 | 3 | Correspondance |
| 3 | 3 | 1 Fondation Monique Surprenant : levée de fonds |
| 3 | 3 | 2 John Owens : plainte |
| 3 | 3 | 3 Anne-Marie Guénette : dommages |
| 3 | 3 | 4 Ministre des transports : limites de vitesse |
| 3 | 3 | 5 Sainte-Marguerite : invitation |
| 3 | 3 | 6 Chambre de commerce St-Adolphe : condoléances |
| 3 | 3 | 7 Centre d'exposition La Maison du Village : invitation |
| 3 | 3 | 8 Fédération québécoise des municipalités : offre spéciale |
| 3 | 3 | 9 École Marie-Rose : demande d'aide financière |
| 3 | 3 | 10 Théâtre Morin-Heights : remerciements |
| 3 | 3 | 11 Sobeys – journée de la terre |
| 3 | 3 | 12 Soupe populaire : remerciements |

Municipalité de Morin-Heights

3	3	13	Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut : remerciements
3	3	14	SADC : démission
3	3	15	Vénita Payette : taxes
3	3	16	Victoriaville : herbe à poux
3	3	17	Sport étudiant : tournoi de golf
3	3	18	Fondation médicale : tournoi de golf
3	3	19	MRC des Pays-d'en-Haut : règlement 199-2008 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut
3	3	20	Mutuelle des municipalités du Québec : rapport annuel 2007
3	3	21	Doliva Inc. : offre de services
3	3	22	SQ : cérémonie reconnaissance
3	3	23	Ass. Des propriétaires du Domaine Balmoral - correspondance
3	3	24	MAM – Semaine de la municipalité
3	3	25	Lettre au Min. des transports & D. Whissell: sécurité des piétons
3	3	26	SporTriple : duatlons & triatlons
3	3	27	Fédération canadienne des municipalités : adhésion 2008
3	3	28	Gourmet du Village : Demande d'autorisation
3	3	29	D. Whissell : signalisation
3	3	30	Fondation M. Surprenant : invitation
3	3	31	Agence de la santé – forum régional
3	3	32	Fondation médicale : rapport mensuel
3	3	33	Arts Morin-Heights : Demande d'utilisation de salle
3	3	34	Pierre Lambert : réfection de la rue Val Simon
3	3	35	Lise Racicot : plainte - chien
3	3	36	Lise Lamothe : plainte SPCM
3	3	37	MRC des Pays-d'en-Haut : Reg. 198 – schéma d'aménagement
3	3	38	Line Charette : Gîte L'Ombrelle- remerciements
3	3	39	Club optimiste - remerciements
3	3	40	La Vallée de Saint-Sauveur: invitation au golf
3	3	41	École Marie-Rose : demande d'aide financière
3	3	42	Ministère des transports : limites de vitesse
3	4		Personnel
3	4	1	Colloque de l'association des gestionnaires financiers municipaux du Québec
3	5		Résolution
3	5	1	Réseau québécois de villes et villages en santé
3	5	2	Vente d'une partie du lot P-36
3	5	3	Contrat – site internet de la municipalité
3	5	4	Passage sur le lot 3 736 254 - Les Boisées du Sommet
3	5	5	Cession d'une parcelle du lot 3 736 000 – rue de la Montagne
3	6		Réglementation
3	6	1	
4			SÉCURITÉ PUBLIQUE
4	1	1	Rapport mensuel du directeur
4	2		Personnel
4	2	1	
4	3		Résolution
4	3	1	Demande à la Sûreté du Québec
4	3	2	Demande au Ministère des transports du Québec
4	4		Réglementation
4	4	1	Certificat du secrétaire-trésorier – règlement 440
5			TRAVAUX PUBLICS
5	1		Rapport mensuel du directeur
5	2		Personnel
5	2	1	Embauche – chauffeur-opérateur

Municipalité de Morin-Heights

5	3	Résolution
5	3	1 Contrat – rapiéçage d’asphalte
5	3	2 Contrat – marquage de la chaussée
5	3	3 Contrat – fauchage des accotements
5	3	4 Contrat – fourniture de sel
5	3	5 Contrat – fourniture de sable
5	3	6 Contrat – fourniture de gravier et pierre
5	3	7 Location d’équipement et véhicules – été 2008
5	4	Réglementation
6		ENVIRONNEMENT
6	1	Rapports mensuels du directeur
6	2	Personnel
6	2	1 Embauche – stagiaire en environnement
6	3	Résolution
6	3	1 Acceptation provisoire des travaux – règlement 392 – Bernard Sauvé excavation
6	4	Réglementation
6	4	1 Adoption du règlement 441 – Réfection du barrage Corbeil
7		URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
7	1	Rapport mensuel du Directeur
7	1	2 Procès-verbal du Comité consultatif d’urbanisme
7	2	Personnel
7	3	Résolution
7	3	1 Schéma d’aménagement à la MRC des Pays-d’en-Haut – Règlement 198-2007
7	3	2 Dérogation mineure – Terrasse Hillside
7	3	3 PIIA – 707, chemin du Village
7	3	4 PIIA – Terrasse Hillside
7	4	Réglementation
7	4	1 Avis de motion - Règlement 442
7	4	2 Projet de règlement 442
8		LOISIRS ET CULTURE
		SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
8	1	1 Rapport mensuel de la Directrice
8	1	2 Rapport mensuel de la conseillère déléguée aux Affaires communautaires
8	3	Personnel
8	3	1 Démission – Johanne Leduc
8	4	Résolution
8	4	1 Installations sportives et récréatives régionales
8	4	2 Congrès mondial du loisir
8	4	3 Colloque du carrefour action municipale et familles
8	4	4 Journée du Canada
8	4	5 Journée de la Culture
8	4	6 Entretien des gazons et des fleurs
8	4	7 Ajustement du contrat d’entretien des patinoires
8	4	8 Contrat architecte du Comité du Parc Basler
9		Affaires nouvelles
10		Période de questions
11		Levée de l’assemblée

Municipalité de Morin-Heights

114.05.08 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux de la session ordinaire du 9 avril 2008 et de la session d'ajournement du 30 avril 2008 ont été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée, sauvegardé sur leur ordinateur portable.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue
Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte les procès-verbaux de la session ordinaire du 9 avril 2008 et de la session d'ajournement du 30 avril 2008.

115.05.08 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois d'avril 2008 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

	Total
Du 1er au 30 avril 2008	
Comptes à payer :	186 886,22 \$
Comptes payés d'avance	225 920,93 \$
Total des achats	412 807,15 \$
Paiements directs bancaires du mois précédent	28 373,29 \$
Total des dépenses	441 180,44 \$
Salaires nets	76 141,00 \$
<u>GRAND TOTAL</u>	<u>517 321,44 \$</u>

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur Timothy Watchorn étant employé de l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. (David Riddell Excavation/Transport), s'abstient de participer aux discussions et aux votes afférents aux dossiers de cette entreprise.

Municipalité de Morin-Heights

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2008

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, un État des revenus et des dépenses au 30 avril 2008.

116.05.08 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2007

Le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2007 préparé par le comptable Richard Deslauriers, C.A. sont déposés au Conseil;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil accepte le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 et prend note des recommandations qu'ils contiennent.

Que ce Conseil renouvelle le mandat de vérification pour l'année 2008 selon la proposition d'honoraire déposée par Richard Deslauriers, comptable agréé.

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois d'avril 2008. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le directeur général donnera suite à la correspondance.

117.05.08 COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Considérant que madame Julie Brazeau a signifié son intérêt à participer au colloque annuel de l'AGFMQ;

Considérant que ce colloque relève du dossier de formation;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise madame Julie Brazeau à participer au congrès annuel et autorise le paiement de l'inscription incluant l'hébergement pour un montant de 1 185,19 \$ taxes incluses et le remboursement des frais inhérents sur présentation des documents justificatifs.

Municipalité de Morin-Heights

**118.05.08 RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES
EN SANTÉ**

Considérant que la municipalité est membre du Réseau québécois de villes et villages en santé;

Considérant que la municipalité désire renouveler son abonnement pour l'année 2008;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget courant;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue
Et unanimement résolu :

Que le Conseil autorise le paiement au montant de 75 \$ au Réseau québécois de villes et villages en santé pour sa cotisation 2008.

119.05.08 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT P-36

Considérant que Monsieur Gilles Beauregard a présenté une offre d'achat au montant de 2 500 \$ pour la partie du lot 36 qui est l'assiette de chemin non construit de la rue des Bouleaux;

Considérant que le Conseil par sa résolution 81-04-08 a présenté une contre offre au montant de 7 294 \$, 46¢ le pied carré;

Considérant que l'acheteur offre 3 171,20 \$ soit 20¢ le pied carré;

Considérant que cet immeuble ne peut être construit dans son état actuel et qu'en conséquence, une évaluation est appropriée;

Considérant que l'objectif de l'acheteur est de rattacher cette partie de lot à l'immeuble sis sur le lot 36-4 afin d'avoir une étendu de front sur un chemin;

Considérant que l'acheteur a été avisé qu'un tel lotissement devait faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

Considérant les coûts inhérents à la transaction à la charge de l'acheteur;

Il est proposé Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte de vendre la parcelle de lot au montant de 3 500 \$ plus les taxes applicable.

Que les frais inhérents à la transaction (honoraires, arpentage-lotissement- notaires et publication des droits) soient à la charge de l'acheteur.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

Municipalité de Morin-Heights

120.05.08 CONTRAT – SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que l'administration a invité deux spécialistes à présenter une offre pour la reconstruction du site internet de la Municipalité;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget courant;

CCMCom	34 200 \$
Consultation Jean Liboiron	6 840 \$

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil octroie le contrat à Consultation Jean Liboiron pour la reconstruction du site www.morinheights.com selon les termes de la proposition datée du 29 avril 2008.

121.05.08 PASSAGE SUR LE LOT 3 736 254 LES BOISÉS DU SOMMET

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de passage sur le lot 3 736 254 des procureurs de la compagnie 9137-8075 Québec inc., « Les Boisés du Sommet »;

Considérant que l'entreprise désire aménager une allée véhiculaire sur le lot 3 736 254, propriété de la municipalité afin d'y assurer l'accès permanent à un projet intégré;

Considérant que la Municipalité a convenu, lors des négociations d'acquisition de terrain pour l'aménagement du second puits sur la propriété du demandeur, que le projet intégré serait desservi par le Réseau d'eau potable Beaulieu;

Considérant qu'une allée véhiculaire était existante avant l'adoption des normes de protection édictées en juin 2002; en vertu du *Règlement sur le captage des eaux souterraines*, R.R.Q., c. Q-2 r. 1.13;

Considérant que l'entreprise était en négociations pour l'acquisition de ce lot et qu'elle s'est retirée en faveur de la ville pour permettre l'installation d'un équipement de pompage et de traitement de l'eau.

Considérant que l'entreprise a déposé un plan d'aménagement de l'allée véhiculaire qui inclut des mesures d'atténuation et de protection afin d'éviter le ruissellement des eaux de surface vers l'ouvrage de captage, préparé par l'Équipe Laurence, Experts-Conseil;

Considérant qu'à défaut de confirmer cet accès à l'immeuble, l'administration sera forcée de protéger les intérêts de la Municipalité devant les tribunaux, occasionnant des coûts importants ;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil l'octroi un droit de passage et d'aménagement d'une allée véhiculaire conforme à la réglementation municipale sur le lot 3 736 254 afin de desservir le projet intégré de vingt résidences unifamiliales situées sur le lot 3735300 du Cadastre du Québec.

Que les frais d'aménagement de ce chemin et toutes les mesures d'atténuation et de protection mises en place afin d'éviter le ruissellement des eaux de surface sont à la charge du demandeur;

Que cette allée véhiculaire ne pourra en aucun cas, être transformée en rue et que son entretien sera à la charge des utilisateurs du projet intégré.

Que la compagnie 9137-8075 Québec inc., « Les Boisés du Sommet » tienne indemne la Municipalité contre toute réclamation ou procédure pouvant résulter de cette entente.

Que le maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

122.05.08 CESSION D'UNE PARCELLE DU LOT 3 736 000 – RUE DE LA MONTAGNE

Considérant que les propriétaires du lot 3736614 ont présenté une demande d'acquisition d'une partie du lot 3736000 qui est l'ancienne virée de la rue du Bois du Ruisseau;

Considérant que de l'avis du Directeur du Service des travaux public, cette cession ne présente aucun problème quant à l'entretien de la rue;

Considérant que les terrains du secteur sont évalués à 87¢ le pied carré;

Considérant que l'acheteur doit assumer les frais de cadastre de la rue en plus de tous les frais inhérents à la transaction;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil vend aux propriétaires du lot 3736614, Madame Lyne Philibert et monsieur Robert Duval, une partie du lot 3736000, ancienne virée dont la superficie approximative est de 2 000 pieds carrés au prix de 80 ¢ le pied carré.

Que le montant exact de la transaction sera établi par le plan de lotissement.

Que le directeur général soit autorisé à faire toute chose dans ce dossier.

Municipalité de Morin-Heights

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

Que tous les frais inhérents à la transaction soient aux frais de l'acheteur.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport du mois d'avril 2008 du Directeur du Service des incendies ainsi que la liste des dépenses autorisées durant ces mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 et la liste des travaux à effectuer.

123.05.08 DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Considérant que l'Association des propriétaires du Lac Bouchette a signifié au Conseil que la limite de vitesse sur la route 329 dans le secteur du lac n'est pas respectée;

Considérant que le commentaire de l'Association rejoint ceux déjà reçus d'un grand nombre de citoyens;

Il est proposé Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil enjoint la Sûreté du Québec à faire les patrouilles nécessaires et prendre les mesures appropriées pour que les automobilistes et motocyclistes respectent les limites de vitesses sur le territoire de Morin-Heights et que les agents portent une attention particulière au secteur de la route 329 du Lac Bouchette.

124.05.08 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Considérant que l'association des propriétaires du Lac Bouchette a entrepris des démarches auprès du Ministère des transports du Québec pour que des mesures d'atténuation relative au bruit généré par la circulation automobile sur la route 329 qui traverse le lac soient mise en place;

Considérant que l'Association a sollicité l'appui du Conseil dans ce dossier;

Il est proposé Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil appui l'Association des propriétaires du Lac Bouchette dans leur démarche auprès du Ministère des Transports afin de réduire le bruit causé par la circulation sur la route 329 traversant le Lac Bouchette.

Municipalité de Morin-Heights

125.05.08 CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – RÈGLEMENT 440

Le secrétaire-trésorier dépose le certificat suite à la tenue du registre pour le règlement 440, le 23 avril 2008.

Le secrétaire-trésorier donne avis :

Que le règlement 440 qui décrète l'acquisition de véhicules et d'équipements pour les services de sécurité incendie et des travaux publics et un emprunt de 512 000 \$ pour ce faire est réputé approuvé par les personnes habiles à voter et qu'en conséquence, le règlement a été acheminé au Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir pour autorisation.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service des travaux publics pour le mois d'avril 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

126.05.08 EMBAUCHE – CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

Considérant que la Municipalité doit combler un poste de chauffeur-opérateur au Service des travaux publics;

Considérant le rapport déposé par le Directeur du Service des travaux publics;

Considérant la recommandation du Comité de relation de travail;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil confirme l'embauche de monsieur Gilles Thibodeau à titre journalier-opérateur en probation selon les termes de la convention collective de travail.

127.05.08 CONTRAT – RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées :

Asphalte Desjardins Inc.	Sintra Inc.
Excavation/Transport David Riddell	Les Équipements d'excavation Quatre-Saisons Inc.
Pavage Ste-Adèle	Asphalte Bélanger Inc.
Pavage des Moulins	ABC Rive Nord

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes:

ABC Rive Nord
Asphalte Desjardins Inc.
Les Équipements d'excavation Quatre-Saisons Inc.
Pavage des Moulins Inc.
Asphalte Bélanger Inc.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire, Les Équipements d'excavation Quatre-Saisons Inc. pour le rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité selon les diverses options pour la saison 2008 au prix indiqué au tableau ci-joint.

Que le Directeur-général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements qui sont assujettis à l'estimation finale des quantités tel que prévu aux conditions du devis.

128.05.08 **CONTRAT – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE**

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le traçage de lignes sur certaines rues de la municipalité;

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées :

Les Signalisations R.C. Inc.	Lignes Rive-Sud
LignBec Inc.	Service de lignes blanches Drummond
Signalisation du Nord Enr.	Marquage G.B.
Dura-Lignes Inc.	Entreprise TRA
Marquage Multilignes	Pro-Ligne

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes :

Lignbec Inc.
Entreprise TRA
Marquage Multi Lignes
Dura-Lignes Inc.

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Entreprise TRA pour le traçage des lignes et pictogrammes sur certaines rues de la municipalité pour un total de 11 338,30 \$, taxes incluses.

Que le Directeur-général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements qui sont assujetti à l'estimation finale des quantités tel que prévu aux conditions du devis.

129.05.08 CONTRAT – FAUCHAGE ACCOTEMENTS

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le fauchage des accotements sur le territoire de la municipalité;

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées :

E&T Kirkpatrick	Construction Carruthers
Les Entreprises Nantel Enr.	Les Entreprises Marc Leduc
Excavation Mario Pagé Inc.	Ent. N.Théorêt
Les Entreprises R.G. Gravel Inc.	Fauchage du Nord
Les Excavations Ogilvy	

Considérant que la municipalité a reçu une offre de l'entreprise suivante :

Les Entreprises N. Théoret Inc.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire, Les Entreprises N. Théoret Inc., pour le fauchage des accotements sur le territoire de la municipalité pour un total de 3 239.06 \$, taxes incluses.

Que le Directeur-général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements selon le prix unitaire et les conditions du devis.

Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn, employé de l'entreprise David Riddell Excavation/Transport s'est abstenu de participer aux discussions sur ces dossiers et s'absente de la salle du Conseil à 19h55.

Municipalité de Morin-Heights

130.05.08 CONTRAT – FOURNITURE DE SEL

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour la fourniture de sel comme abrasif:

Sel Cargill
Location Jean Miller Inc.
Sifto Canada Inc.
Sel Warwick Inc.
Lafarge North America
Mines Seleine

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes pour la livraison de 700 tonnes métrique:

Location Jean Miller Inc.
Mines Seleine
Technologie de dégivrage Cargill
Sifto Canada Inc.
Sel Warwick Inc.

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu:

Que le conseil octroi au plus bas soumissionnaire, Location Jean Miller Inc., le contrat pour la livraison de sel au garage municipal et à la demande, au prix unitaire de 77,95 \$ la tonne métrique pour environ 700 t.m., soit une dépense d'environ 61 593,00 \$ taxes incluses.

Le paiement sera fait après l'évaluation de la quantité réelle et aux conditions du devis.

131.05.08 CONTRAT – FOURNITURE DE SABLE

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour la fourniture de sable pour l'hiver 2008;

Lafarge North America
Les Entreprises forestières T&W Seale Inc.
David Riddell Excavation/Transport
Beauval Sable L.G.
Location Jean Miller

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes :

David Riddell Excavation / Transport
Location Jean Miller Inc.
Les entreprises Forestières T&W Seale Inc.

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire, Les entreprises Forestières T&W Seale Inc., l'ensemble du contrat pour un total de 57 300 \$, taxes incluses.

Le paiement sera fait après une évaluation des quantités et selon le prix unitaire soumis.

Que la livraison soit faite aux heures régulières du garage et en conformité au règlement relatif aux nuisances.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat selon les conditions du devis.

132.05.08 CONTRAT – FOURNITURE DE GRAVIER ET PIERRE

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour la fourniture de gravier concassé pour 2008;

Lafarge Canada Inc.
Béton Grilli Inc.
Location Jean Miller Inc.
Beauval Sable L.G.
David Riddell Excavation et transport
Les Entreprises forestières T&W Seale Inc.

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes:

Lafarge Canada Inc.
Location Jean Miller Inc.
David Riddell Excavation et transport

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu:

Que le Conseil autorise l'administration à faire appel aux services des fournisseurs ayant déposé l'offre la plus basse tel que montré au procès verbal de l'ouverture des soumissions et qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Le paiement sera fait après une évaluation des quantités et au prix unitaire soumis.

Que la livraison, le cas échéant, soit faite aux heures régulières du garage et en conformité au règlement relatif aux nuisances.

Municipalité de Morin-Heights

133.05.08 LOCATION D'ÉQUIPEMENT ET VÉHICULES – ÉTÉ 2008

Considérant que la municipalité a demandé des prix pour la location à court terme d'équipement et véhicules aux entreprises suivantes:

Excavation Constantineau	Construction Carruthers
Les entreprises R.G. Gravel	Grant Kilpatrick
Les entreprises Claude Rodrigue Inc.	David Riddell Excavation et transport
E&T Kirkpatrick Excavation Inc.	T&W Seale
Construction Stewart	P.H. Pagé Transport
	Excavations Mario Pagé Inc.

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant.

Considérant que les entreprises suivantes ont présentés des offres:

Les Entreprises R.G. Gravel Inc.
Construction Stewart
E&T Kirkpatrick Excavation Inc.
David Riddell Excavation / Transport

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que le Conseil autorise l'administration à faire appel aux services des fournisseurs ayant déposé l'offre la plus basse tel que montré au procès verbal de l'ouverture des soumissions et qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Que le Directeur des travaux publics soit autorisé à faire appel à un autre entrepreneur dans le cas de non disponibilité de l'équipement dans les temps requis.

Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn revient à la table du Conseil dès 20h00.

RAPPORTS MENSUELS DU DIRECTEUR / INSPECTEUR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement, le rapport de débit hebdomadaire pour le mois d'avril 2008, la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Municipalité de Morin-Heights

134.05.08 **EMBAUCHE – STAGIAIRE EN ENVIRONNEMENT**

Considérant que la Municipalité doit se doter d'un conseiller en environnement pour les Services de l'urbanisme et de l'environnement;

Considérant la recommandation du Comité de relation de travail;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil confirme l'embauche de monsieur Maxime Rousseau à titre de conseiller en environnement selon les termes de l'entente ci-jointe.

135.05.08 **ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX – RÈGLEMENT 392 – BERNARD SAUVÉ EXCAVATION**

Considérant que les travaux décrétés par le règlement 392 et réalisés par l'entrepreneur Bernard Sauvé Excavation Inc. sont terminés;

Considérant que Sylvain Parent, ingénieur au dossier de l'Équipe Laurence, experts-conseil, recommande la réception provisoire des travaux;

Il est proposé Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil fait sienne la recommandation de l'Équipe Laurence experts conseil.

Que la retenue régulière soit ramenée à 5% et libérée le 5 mars 2009 après recommandation de l'ingénieur.

Qu'une retenue supplémentaire de 36 000 \$ soit maintenue pour les travaux de correction et de nettoyage des propriétés du secteur où ont été faits les travaux.

136.05.08 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 441 – RÉFECTION DU BARRAGE CORBEIL**

Les membres du Conseil renoncent à la lecture du règlement 441 et le Directeur général en donne les grandes lignes.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil adopte le règlement 441 comme suit :

Règlement 441 Réfection du Barrage Corbeil

ATTENDU QUE l'association des propriétaires de Blue Hills a demandé que la Municipalité acquière le Barrage du Lac Corbeil et procède aux réparations requises;

ATTENDU QUE le coût du projet estimé à 87 000 \$ inclut l'acquisition de gré à gré du barrage et des servitudes de passages, les travaux de réparations et les honoraires professionnels;

ATTENDU QUE l'association des propriétaires a proposé que le partage des coûts du projet soit le suivant : 65% aux immeubles riverains du Lac Corbeil et 35% à l'ensemble des immeubles du secteur Blue-Hills ayant accès au Lac;

ATTENDU QUE l'association des propriétaires a demandé que le règlement d'emprunt soit élaboré suite à la réception des soumissions pour la réparation du barrage;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre conforme de la compagnie Gelco Construction Inc.;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné à la session du 9 avril 2008 avec dispense de lecture par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT, à savoir:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation le barrage du Lac Corbeil situé sur le lot 3738325 du cadastre du Québec ainsi que les servitudes d'accès.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de réparation du barrage selon les plans et devis préparés par LE GROUPE CONSEIL TALBOT ET ASSOCIÉS INC. et daté du 17 août 2006 joint à la présente à l'annexe « A -2 » et la soumission déposée par GELCO CONSTRUCTION INC. datée du 1^{er} avril 2008 au montant de 55 365,19 \$ taxes incluses joint à la présente à l'annexe « A -3 ».

Le coût total du projet incluant les honoraires professionnels, les frais, les taxes et les imprévus totalise la somme de 87 000 \$ tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par le Directeur général, monsieur Yves Desmarais, en date du 1^{er} avril 2008 lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A- 1 ».

Municipalité de Morin-Heights

ARTICLE 4

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 87 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 5

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter la somme de 87 000 \$ sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Pour pourvoir à 65 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables riverain du Lac Corbeil, tel que montré à l'annexe B-1 une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Pour pourvoir à 35 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables du secteur Blue-Hills et dont la liste est à l'annexe B-2, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 8

Que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents afférents au présent règlement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Gilles Coutu
Maire Suppléant

Yves Desmarais
Directeur général / secrétaire-trésorier

Municipalité de Morin-Heights

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois d'avril 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

137.05.08 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 15 avril 2008.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2008 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

138.05.08 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – RÈGLEMENT 188-2007

Considérant que le règlement du Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut 188-2007 modifiant le Schéma d'aménagement est entré en vigueur le 14 janvier 2008;

Considérant qu'en vertu de l'article 59.1 de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme, la Municipalité doit aviser la Municipalité régionale de comté, le cas échéant, que le Plan et les règlements d'urbanisme n'ont pas à être modifiés;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil donne avis à la MRC des Pays-d'en-Haut que la Municipalité de Morin-Heights n'entend pas se prévaloir des dispositions relative à la réduction de la distance entre une rue et un cours d'eau contenu dans le règlement 188-2007.

Monsieur le Maire se joint à l'assemblée mais Monsieur Gilles Coutu préside la session.

139.05.08 DÉROGATION MINEURE – TERRASSE HILLSIDE

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h07;
- Le président de l'assemblée lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée;

Municipalité de Morin-Heights

- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 29 avril 2008 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage 416 afin de réduire la marge latérale sud-ouest pour construire un abri d'auto et une galerie grillagée pour le lot 3 735 712, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise le terrain vacant situé sur les rues Hillside / Millard, dans la zone 40;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 17.04.08;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire de 9 mètres à 5 mètres, la marge de recul latérale sud-ouest, le tout tel que montré au plan d'implantation de l'architecte Scott Millar.

140.05.08 PIIA – 707, CHEMIN DU VILLAGE

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande de permis pour la construction d'un agrandissement à l'emplacement ci-haut mentionné pour la succursale de la Société des Alcools du Québec située au 707, chemin du Village, dans la zone 45;

Considérant que cet immeuble est soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de cette demande la résolution 18.04.08;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil fait sienne les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis de construction selon certaines conditions pour le bâtiment situé au 707, chemin du Village selon la description des travaux et les recommandations du Comité.

141.05.08 PIIA – TERRASSE HILLSIDE

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande de permis pour la construction d'un projet intégré d'habitations en rangée à l'emplacement ci-haut mentionné sur un terrain vacant situé à l'intersection des rues Hillside et Millard, dans la zone 40;

Considérant que cet immeuble est soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de cette demande la résolution 16.04.08;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil fait sienne les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis de construction selon certaines conditions pour le bâtiment situé sur une partie du lot 37A, rang 2 selon la description des travaux et les recommandations du Comité.

A.M. 04.05.08 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 442

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn qu'un règlement qui amende le Règlement 419 relatif à l'émission des permis et certificats sera déposé lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement étant remis au Conseil, le Directeur général sera dispensé d'en faire lecture.

142.05.08 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 442

Les membres du Conseil renoncent à la lecture du règlement 442 et le Directeur général en donne les grandes lignes.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil adopte le règlement 442 comme suit :

PROJET DE RÈGLEMENT 442
Relatif à l'émission des permis et certificats

ATTENDU QUE le règlement 419 a été adopté en vertu des dispositions de l'article 119 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c.A-19.1;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une modification à l'article 30 du règlement 419 relatif à l'émission des Permis et certificats;

Municipalité de Morin-Heights

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn à la session ordinaire du 14 mai 2008 avec dispense de lecture ;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT SUJET AUX APPROBATIONS REQUISES PAR LA LOI CE QUI SUIT À SAVOIR :

ARTICLE 1

Que l'article 30 du règlement 419 relatif à l'émission des permis et certificat soit modifié pour se lire comme suit :

30 Conditions spécifiques à l'émission du permis de construction

En plus des dispositions générales de l'article 19 concernant les conditions préalables à l'émission de tout permis ou certificat, l'émission du permis de construction est assujettie aux conditions suivantes:

1° La demande est conforme aux dispositions des règlements de zonage et de construction;

2° Dans tous les cas de construction neuve; de construction d'un bâtiment accessoire avec fondation permanente; d'agrandissement ou de modification de l'emprise au sol d'une construction représentant 25% et plus de la projection au sol de cette construction, le requérant doit joindre un plan d'implantation fait et préparé par un arpenteur-géomètre;

3° Les conditions suivantes, qui peuvent varier selon les dispositions présentées aux Grilles des spécifications du présent règlement, sont respectées:

- a) Le terrain sur lequel doit être érigée chaque construction projetée, y compris ses dépendances, forme un ou plusieurs lots sur les plans officiels du cadastre;
- b) Les services d'aqueduc et d'égout existants ou ayant fait l'objet d'une autorisation ou d'un permis délivré en vertu de la loi ne soient établis sur la rue en bordure de laquelle la construction est projetée ou que le règlement décrétant leur installation ne soit en vigueur;
- c) Dans le cas où les services d'aqueduc et d'égouts ne sont pas établis sur la rue en bordure de laquelle une construction est projetée ou le règlement décrétant leur installation n'est pas en vigueur, les projets d'alimentation en eau potable et d'épuration des eaux usées de la construction à être érigée sur le terrain doivent être conformes à la Loi sur la qualité de l'environnement et aux règlements édictés sous son empire ou aux autres règlements municipaux portant sur le même objet;
- d) Le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée est adjacent :
 - À une nouvelle rue publique ou privée conforme aux dispositions du règlement de lotissement et à la Politique municipale de construction d'infrastructure en vigueur

Municipalité de Morin-Heights

ou

- À une rue carrossable existante (une voie de circulation automobile et véhiculaire permettant l'accès aux propriétés adjacentes existantes à l'entrée en vigueur du présent règlement).

4° Lorsque la demande de permis de construction d'un bâtiment est effectuée avant que les travaux d'aménagement de la voie de circulation ne soient terminés, le demandeur doit joindre à sa demande une attestation de l'ingénieur affecté au dossier d'aménagement de la rue qui confirme les éléments suivants :

- a) La sous fondation et la fondation inférieure de la rue menant au bâtiment sont complétées;
- b) L'ensemble des travaux de construction de la rue pour le secteur concerné a été fait selon la Politique municipale de construction des infrastructures en vigueur;
- c) Du coût des travaux à terminer pour que la rue soit conforme ainsi qu'un échancier;
Le promoteur le cas échéant, devra déposer un cautionnement ou un chèque visé de la valeur des coûts des travaux à terminer.
Ce Cautionnement sera utilisé par la Municipalité pour terminer les travaux advenant que le promoteur ne fasse défaut.

[R.442 (14-05-2008)]

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Michel Plante
Maire

Yves Desmarais
Directeur général
secrétaire-trésorière

RAPPORTS MENSUELS DE LA DIRECTRICE, SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois d'avril 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Municipalité de Morin-Heights

RAPPORTS MENSUELS DE LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE AUX AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception la liste des activités du mois ainsi que les documents pertinents de Madame Rita O'Donoghue, Conseillère déléguée aux Services à la communauté pour le mois d'avril 2008.

143.05.08 DÉMISSION – JOHANNE LEDUC

Considérant que madame Johanne Leduc a présenté sa démission à titre de secrétaire au service des loisirs et de la culture;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil prend acte, à regret de la décision de madame Johanne Leduc.

Que ce Conseil remercie madame Leduc pour son excellent travail et sa collaboration à rendre le Service des loisirs et de la culture toujours meilleur et lui souhaite meilleures des chances dans ses entreprises.

Que le conseil remercie madame Leduc de sa participation au dossier de levée de fond du tournoi de golf du maire.

144.05.08 INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES RÉGIONALES

Considérant que le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Pays- d'en-Haut a invité les Conseil des municipalités locales à réfléchir sur l'intérêt de leur municipalité à participer au financement d'un projet collectif visant des installations sportives et récréatives régionales;

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité des Morin-Heights ont pris connaissance de la correspondance du Préfet et de la résolution du Conseil de la MRC;

Considérant que le Conseil adhère en principe à la régionalisation des infrastructures sportives et récréatives mais est d'avis que chaque projet doit être étudié au mérite;

Considérant que ce Conseil a autorisé la participation, de concert avec la Municipalité de Piedmont et la Ville de Saint-Sauveur, à une étude de faisabilité pour l'implantation de la piscine intérieure inter municipale;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil informe le Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut de son intention d'étudier l'implication financière de la Municipalité dans chacun des projets déposés selon l'intérêt exprimé par les citoyens et leur capacité de payer.

145.05.08 CONGRÈS MONDIAL DU LOISIR

Considérant que madame Maryse Émond a signifié son intérêt à participer Congrès mondial du loisir;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget « formation loisirs »;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise madame Maryse Émond à participer à la dixième édition du Congrès mondial du loisir, le paiement de l'inscription au montant de 545 \$, taxes incluses et le remboursement des frais d'hébergement et de déplacement sur présentation des documents justificatifs.

146.05.08 COLLOQUE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLES

Considérant que madame Natasha Caron a signifié son intérêt à participer au Colloque du Carrefour action municipale et familles;

Considérant que le développement et le plan d'action de la Politique familiale et des aînées sont tributaires du travail de madame Caron;

Considérant que ce colloque permettra de conclure le cycle d'élaboration et de mise en application de la Politique de la famille et des aînés;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget « formation politiques »;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise madame Natasha Caron à participer au Colloque du Carrefour action municipale et familles et autorise le paiement de l'inscription pour un montant de 259,61 \$, taxes incluses, et le remboursement des frais d'hébergement et de déplacement sur présentation des documents justificatifs.

Municipalité de Morin-Heights

147.05.08 JOURNÉE DU CANADA

Considérant que les activités relatives à la Fête du Canada auront lieu samedi, le 28 juin, 2008;

Considérant que l'aide financière de la municipalité est requise pour la tenue de l'événement;

Considérant que les revenus excédentaires de l'édition 2006 de la Fête ont été réservés pour cette année;

Considérant que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget;

Considérant le rapport a été déposé par la Directrice des Loisirs et de la Culture en date du 6 mai 2008;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce conseil confirme l'aide financière de la Municipalité au montant de 8 290 \$ comme suit :

Feux d'artifice : 6 000 \$; Service de sécurité, 1 640 \$; six moniteurs du camp de jour pour la supervision des jeux d'enfants, 385 \$ et 265 \$ pour le gâteau du Jour du Canada.

Que ce Conseil autorise que le personnel des travaux publics du Service de Loisirs et de l'administration assure le support logistique de l'événement.

Que ce Conseil verse au Comité organisateur, la somme de 3 398 \$, soit l'excédent des revenus de la Fête du Canada 2006.

148.05.08 JOURNÉE DE LA CULTURE

Considérant que le samedi, 27 septembre est décrété Journée de la Culture ;

Considérant qu'il y a lieu qu'une activité soit offerte aux citoyens pour souligner cette journée comme le soumet la Directrice des loisirs et de la culture dans son rapport daté du 5 mai 2008;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget « activités culturelles »;

Il est proposé Madame la Conseillère Rita O'Donoghue
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise la tenue d'une activité dans le cadre de la Journée de la Culture.

Municipalité de Morin-Heights

149.05.08 ENTRETIEN DES GAZONS ET DES FLEURS

Considérant que l'administration recommande au Conseil la reconduction pour une année additionnelle des contrats pour l'entretien des gazons des immeubles municipaux, la plantation et entretien des fleurs, arbustes et plates-bandes et l'entretien des terrains de soccer et de l'école ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant.

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise la conclusion d'une entente de gré à gré avec Monsieur Daniel Corbeil pour les contrats suivants :

Contrat	Prix
Plantation et entretien des fleurs, arbustes et plates-bandes	4 259 \$
Entretien des parcs et des espaces verts	7 490 \$
Entretien du terrain de soccer et du terrain de l'école	7 828 \$

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente et à faire le paiement selon les barèmes prévus au cahier des charges.

150.05.08 AJUSTEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES PATINOIRES

Considérant que malgré l'importance des précipitations de neige, monsieur Daniel Corbeil a réussi à offrir un temps de glace supérieur à celui des années passées;

Considérant que pour ce faire, ce dernier a dû encourir des coûts supplémentaires pour le déneigement autour des patinoires;

Considérant la recommandation de la Directrice du Service des loisirs et de la culture en date du 2 mai 2008;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget « patinoire »;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le paiement d'un montant forfaitaire de 765 \$ à monsieur Daniel Corbeil.

Municipalité de Morin-Heights

151.05.08 CONTRAT ARCHITECTE DU COMITÉ DU PARC BASLER

Considérant que le Comité du Parc Basler désire s'adjoindre les services d'un architecte afin de poursuivre ses travaux ;

Considérant que les membres du comité restreint ont invités les architectes de la région, messieurs Mario Allard, Jean Damecour, Pierre Davidson, Patrice Germain, Scott Millar et Jacques Reeves;

Considérant le comité restreint a rencontré les quatre professionnels intéressés;

Considérant la recommandation du président du Comité au Conseil;

Il est proposé Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil donne le mandat à Monsieur Jacques Reeves, architecte, de préparer le concept et les plans préliminaires du bâtiment des Loisirs et de la Culture du Parc Basler.

Que le budget est limité à 20 000 \$, taxes incluses, selon les barèmes du décret intitulé « Tarifs d'honoraires pour services professionnels » fournis au gouvernement par des architectes et que la somme soit affecté du surplus libre.

152.05.08 PATRIMOINE CANADA

Considérant que le ministère du Patrimoine Canadien a avisé la municipalité que le gouvernement n'entendait pas apporté d'aide financière à la Fête du Canada qui se tiendra à Morin-Heights le 28 juin prochain;

Considérant que cette Fête à Morin-Heights est l'événement le plus important de la région pour souligner l'anniversaire du Canada;

Considérant que la municipalité avait été avisé l'an dernier que Patrimoine Canadien modifiait ses critères afin de permettre la tenue d'activité dans les jours entourant le 1^{er} juillet;

Considérant que cette fête est préparée par des bénévoles de la communauté et le choix de tenir l'activité le samedi vise la conciliation de la vie familiale et bénévole;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil dénonce cette décision absurde.

Que ce Conseil demande aux représentants de la région, messieurs les députés Bernard Patry et Mario Laframboise ainsi que monsieur Scott Pearce du Parti conservateur de faire ce qui ce doit pour que la Fête du Canada à Morin-Heights soit reconnu comme événement majeur.

Que le Ministère du Patrimoine assure en conséquence une contribution de 10 000 \$.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

Monsieur le Conseiller Owen LeGallee quitte l'assemblée à 21h15.

153.05.08 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue
Que cette session soit levée, il est 21h29.

Gilles Coutu
Maire suppléant

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Treize personnes ont assisté à l'assemblée.